



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil Municipal du 14 mars 2023

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. SYNTHESE DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2022.....	4
3. EXECUTION 2022 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	4
3.1 Dépenses de fonctionnement :.....	4
3.2 Recettes de fonctionnement :	7
4. EXECUTION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :.....	10
4.1 Dépenses d'investissement :	10
4.2 Recettes d'investissement :.....	12
5. INDICATEURS FINANCIERS :.....	13
5.1. La capacité d'autofinancement :.....	13
5.2 Le délai de désendettement :	13

PREALABLE

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.

La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2022 de la commune et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2022

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2022	Dépenses	8 432 162,11	2 184 625,74
	Recettes	9 255 236,50	2 573 567,26
	Résultats de l'exercice	823 074,39	388 941,52
Résultats cumulés des exercices précédents		300 000,00	126 517,27
Résultats de clôture de l'exercice 2022		1 123 074,39	515 458,79
Restes à réaliser en dépenses		0,00	828 699,26
Restes à réaliser en recettes		0,00	138 784,63
Solde des restes à réaliser (RAR) 2022		0,00	-689 914,63
Résultats de clôture avec intégration des RAR		1 123 074,39	-174 455,84

Les résultats de l'exercice 2022 s'élèvent à 823 074.39€ en fonctionnement. En prenant en compte les excédents des années antérieures, le résultat de clôture s'élève à 1 123 074.39€.

En investissement, les résultats de clôture s'élèvent à 388 941,52€. En prenant en compte les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser de l'année (dépenses engagées non payées), les résultats sont de – 174 455.84€.

Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement.

3. EXECUTION 2022 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **8 432 162,11€** en 2022. Les crédits prévus ont été réalisés à hauteur de 98.4% au total.

Après neutralisation du chapitre 022 – Dépenses imprévues, qui ne fait jamais l'objet de paiement, le taux de réalisation s'élève à 98.52%.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

	Rappel réalisé 2021	BP 2022	Prévu 2022 (BP + DM + Virements)	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022 (En % du prévu)
011 - Charges à caractère général	2 112 350,84	2 379 639,00	2 363 938,00	2 262 342,22	95,7%
012 - Charges de personnel	4 387 722,25	4 448 775,00	4 476 975,00	4 476 623,22	100,0%
014 - Atténuations de produits	54 675,00	55 000,00	55 000,00	53 427,00	97,1%
022 - Dépenses imprévues	0,00	84 577,33	6 202,13	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	916 969,64	961 799,00	1 047 200,00	1 041 643,21	99,5%
66 - Charges financières	226 876,27	209 100,00	209 100,00	201 611,77	96,4%
67 - Charges exceptionnelles	7 438,45	9 500,00	31 875,20	26 253,62	82,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 706 032,45	8 148 390,33	8 190 290,33	8 061 901,04	98,4%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*	391 259,38	375 000,00	375 000,00	370 261,07	98,7%
Total des dépenses de fonctionnement	8 097 291,83	8 523 390,33	8 565 290,33	8 432 162,11	98,4%

Résultats hors chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) qui ne fait pas l'objet de réalisation.

**Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité.*

- **Chapitre 011- Charges à caractère général** (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) :

2 262 342,22€ : taux de réalisation de 95,7% par rapport au prévu ce qui reste satisfaisant.

Concernant la consommation d'énergie (gaz et électricité), la conjugaison de différents facteurs et notamment les efforts réalisés par la commune en matière d'éclairage public ont permis de ne pas utiliser l'ensemble des crédits votés.

Les dépenses de fuel ont quant à elles dépassé les prévisions et il a fallu augmenter le budget dédié aux carburants en cours d'année en raison de l'augmentation des prix.

Par ailleurs, un certain nombre de prestations ont été utilisées dans une moindre de mesures que prévu : cela concerne notamment l'entretien des espaces verts (conjugué avec une diminution des prix suite au renouvellement du marché), l'entretien et la réparation de bâtiments et de réseaux, des études diverses.

Enfin, les agents de la commune ont eu peu recours à des formations payantes cette année.

- **Chapitre 012 – Dépenses de personnel : 4 476 623,22€** : taux de réalisation de 100% par rapport au prévu.

Cette année, l'exécution budgétaire au niveau des dépenses de personnel a été particulière pour différentes raisons.

Il a tout d'abord fallu intégrer la hausse de 3.5% du point d'indice des agents publics à compter du 1^{er} juillet de l'année suite à une décision du gouvernement quelques semaines plus tôt.

Il a également fallu intégrer en cours d'année les remboursements de l'Etat concernant la « Prime inflation » versée aux agents éligibles. La commune a réalisé une avance entièrement compensée par l'Etat.

Par ailleurs, la commune a remplacé autant que possible les absences d'agents en cours d'année ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires (absences non prévues au moment du vote du BP). En parallèle, elle a perçu plus de remboursements liés à ces absences de la part de son assurance et de la CPAM.

Focus - Retraitement des charges de personnel :

En €	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 294 981	4 181 294	4 387 722	4 476 623
Remboursement Assurance/CPAM sur rémunération du personnel	76 093	69 210	109 650	112 628
Remboursement mises à disposition de personnel (CCAS, Syndicats)	115 595	93 959	98 354	95 206
Total remboursements	191 688	163 169	208 004	207 834
Dépenses de personnel minorées des remboursements	4 103 293	4 018 125	4 179 719	4 268 790
<i>Evolution (%)</i>		-2,08%	4,02%	2,13%

Pour rappel, en cours d'année, en cas d'absence d'un agent, l'assurance de la commune et, dans certains cas, la CPAM, remboursent une partie de la rémunération de l'agent.

Par ailleurs, la commune met à disposition son personnel auprès d'autre établissement (CCAS notamment) et perçoit le remboursement des charges de personnel correspondantes.

Pour 2022, les dépenses de personnel nettes de ces remboursements s'élèvent à 4 268 790€. L'évolution des dépenses est donc maîtrisée par rapport à 2021 (+2.1%).

- **Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 53 427€** : taux de réalisation de 97,1% par rapport au prévu : Il s'agit de la contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en légère baisse par rapport à 2021.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** (subventions et participations versées, indemnités des élus) :

1 041 643,21€ : taux de réalisation de 99,5%.

Des crédits supplémentaires avaient été votés en fin d'année 2022 afin de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 70 000€ au CCAS et à la Résidence Autonomie. Cela a permis à ces établissements d'absorber en partie les augmentations de charges (hausse du point d'indice des agents publics, fluides) ainsi que la diminution des recettes perçues (portage repas à domicile, taux d'occupation de la résidence en diminution).

La participation au SICCE (Le syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) s'est élevée à 197K€ cette année afin de financer (par avance) la location de bâtiments modulaires nécessaires à la continuité du service du fait de la réalisation des travaux dans la crèche des Petits Drôles.

- **Chapitre 66 – Charges financières** (intérêts financiers des emprunts) : **201 611,77€** : taux de réalisation de 96,4% : Prévisions légèrement supérieures aux montants finalement dépensés.

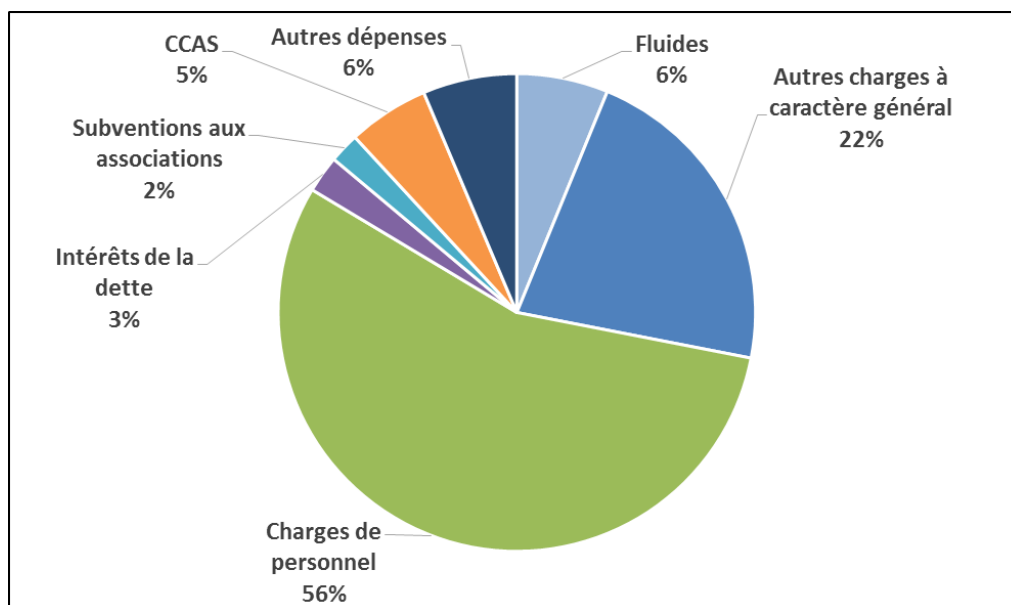
A noter que le taux d'intérêt appliqué pour l'emprunt structuré, indexé sur l'Euribor et la parité Dollar/Franc Suisse, s'est élevé à 1.65%, soit plus bas que l'hypothèse retenue à 2.50% au moment du vote du budget. (Taux appliqué en 2019 : 0.77%, en 2020 : 2.76%, en 2021 : 2.45%)

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : **26 253.62€** : taux de réalisation de 82.4%.

On retrouve dans ce chapitre les régularisations de la facturation des années antérieures et les remboursements de spectacles annulés.

Cette année, figure également dans ce chapitre le reversement d'une somme de 22.3K€ au syndicat de copropriété du bâtiment l'Escale dans le cadre de la fin d'un contentieux lié à des travaux à réaliser sur la terrasse de l'immeuble. Le jugement de la cour d'appel a donné raison à la commune et au Syndicat de copropriété ce qui va permettre de réaliser les travaux en utilisant cette somme consignée à l'époque auprès du vendeur.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Les dépenses de personnel hors retraitement représentent environ 56% des dépenses réelles de fonctionnement.

3.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont atteint **9 255 236,50€** en 2022 avec taux de réalisation de 102.8%.

	Rappel réalisé 2021	BP 2022	Prévu 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	Taux de réalisation 2022 (En % du prévu)
013 - Atténuations de charges	6 608,66	2 000,00	23 200,00	41 606,35	179,3%
70 - Produits des services	682 668,91	700 029,00	713 029,00	762 981,30	107,0%
73 - Impôts et taxes	6 522 619,34	6 522 244,00	6 522 244,00	6 660 054,49	102,1%
74 - Dotations et participations	1 319 473,69	1 288 402,00	1 285 102,00	1 333 954,59	103,8%
75 - Autres produits de gestion courante	215 856,93	244 857,00	244 857,00	241 448,82	98,6%
76 - Produits financiers	20 741,63	16 696,00	16 696,00	16 700,36	100,0%
77 - Produits exceptionnels	133 309,29	84 000,00	84 000,00	88 442,79	105,3%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	96 021,20	107 061,20	107 061,20	100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 901 278,45	8 954 249,20	8 996 189,20	9 252 249,90	102,8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*	3 883,40	3 500,00	3 500,00	2 986,60	85,3%
Total des recettes de fonctionnement	8 905 161,85	8 957 749,20	8 999 689,20	9 255 236,50	102,8%

*Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité.

➤ Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit, dans ce chapitre, des remboursements sur rémunération de la CPAM dans le cadre d'absence du personnel non titulaire ou d'agents qui n'ont pas souscrit au contrat de prévoyance de la collectivité.

Les compensations versées par la CPAM ont été supérieures aux recettes attendues en raison d'absences qui n'étaient pas prévues au moment du vote du budget.

Cette année, on retrouve également dans ce chapitre budgétaire le remboursement de la « Prime inflation » par l'Etat.

➤ Chapitre 70 – Produit des services (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) :

762 987,30€ : les recettes encaissées ont été supérieures aux recettes attendues (+60K€).

Les recettes « familles » concernant le centre de loisirs, le périscolaire et les cantines scolaires sont en hausse de plus de 30K€ par rapport au prévu en raison principalement de prévisions prudentes après deux années marquées par le COVID.

Les recettes de spectacles liées aux entrées de la programmation culturelle et, dans une moindre mesure, les recettes de locations de salle sont également supérieures aux prévisions.

➤ Chapitre 73 – impôts et taxes : 6 522 619.34€

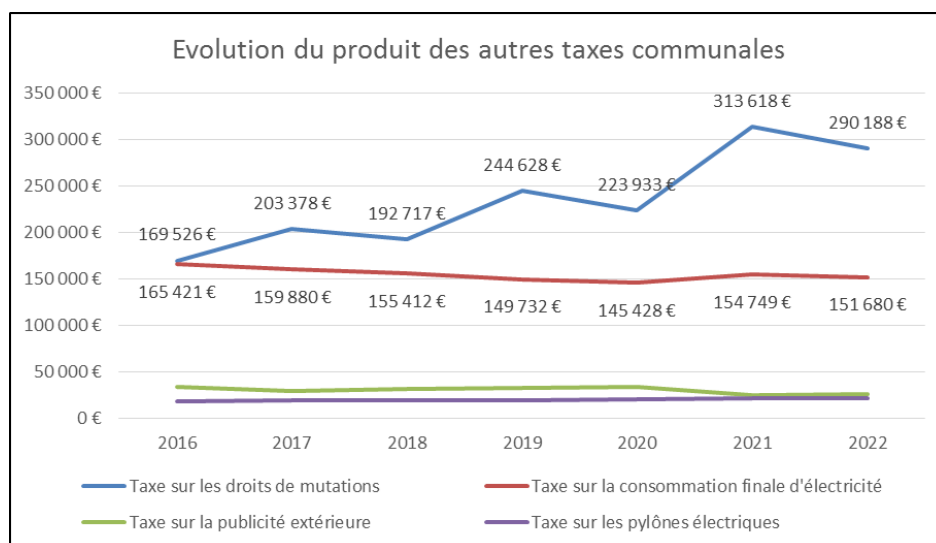
- **Focus sur la fiscalité directe** : Il s'agit du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti et du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 3 908 544€, soit 43% du total des recettes réelles de fonctionnement.

EN €		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution du produit fiscal
TH	Produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	54 600	50 389	-7,71%
TFB	Produit de taxe sur les propriétés bâties	3 677 289	3 845 289	4,57%
TFNB	Produit de taxe sur les propriétés non bâties	12 615	12 866	1,99%
TOTAL RECETTES DE LA FISCALITE DIRECTE		3 744 504	3 908 544	4,38%

Les recettes de la fiscalité directe sont en augmentations de 4.38% entre 2021 et 2022. Cela est en partie dû à la revalorisation annuelle des bases d'imposition des locaux d'habitation qui s'est élevée à 3.4% en 2022 (évolution basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de l'année précédente).

L'évolution physique (création/extension de locaux) des bases d'impositions des locaux à usage d'habitation a été de 2% cette année et est donc supérieure à l'hypothèse retenue de 0.5%.

- Versements de la Métropole : Attribution de compensation (1.8M€) et dotation de solidarité communautaire (327K€) : 2 141 577€ => stabilité depuis plusieurs années en l'absence de nouveaux transferts de compétence.
- Autres taxes et compensations fiscales : 636 3646.34€.



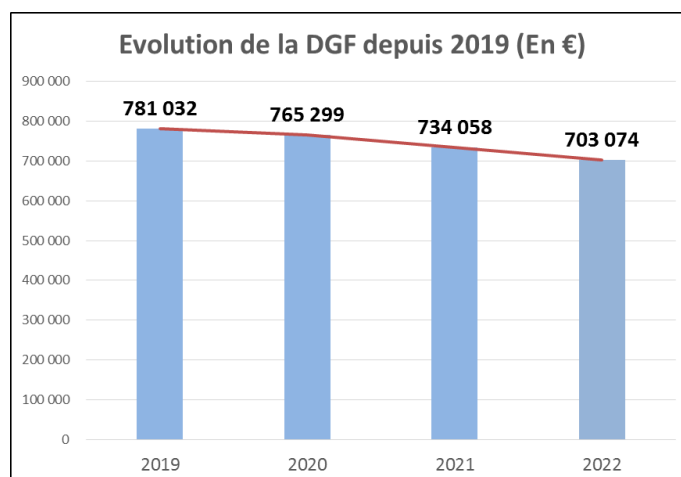
- Taxe additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux : Cette taxe correspond aux droits d'enregistrement des mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propiété, servitudes foncières, emphytéose, etc). En 2022, les recettes de cette taxe n'atteignent pas le niveau exceptionnel de l'année 2021 mais restent très supérieures à celles des années antérieures. Elles s'élèvent à 290 188€ contre 195 000€ prévus au budget.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est prélevée par les fournisseurs d'électricité. Ces recettes sont relativement stables sur la période.
- Les recettes des autres taxes restent stables.
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 333 954,59€**.
 Au global, les recettes perçues sur ce chapitre sont supérieures aux recettes attendues (Taux de réalisation de 103,8%).
 Cela s'explique tout d'abord par des recettes de la CAF plus élevées que prévues pour le secteur Enfance-Jeunesse.
 Par ailleurs, la commune a perçu cette année le second acompte et le solde de la subvention de l'Etat au titre du dispositif « Conseiller Numérique », soit 25K€ et 15K€ alors que seul le second acompte était budgété.

Les deux principales dotations perçues sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 703K€ en 2022, en baisse de 31K€ par rapport au réalisé 2021.
- Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 207K€ en 2022, en baisse de 15K€ par rapport au réalisé 2021.

=> la baisse de ces deux dotations, qui s'explique notamment par la baisse de la population vizilloise, s'élève au total à près de 45K€.

La DGF a diminué quant à elle de 78K€ entre 2019 et 2022 (cf graphe ci-dessous).



➤ **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante** : correspond aux loyers perçus (Gendarmerie, La Poste, Le Kiosque, divers appartements et garages) : **241 448.82€**.

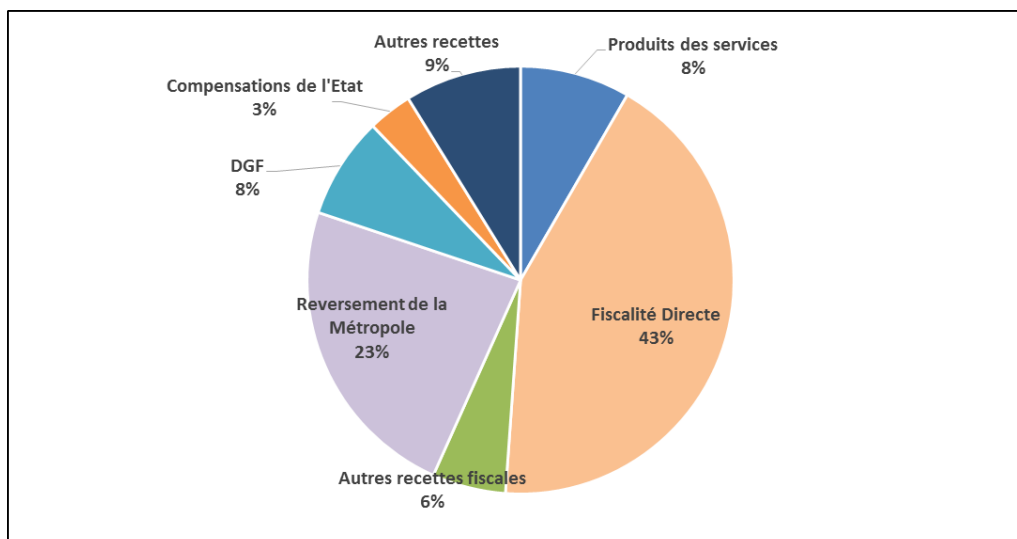
➤ **Chapitre 76 – Produits financiers** : **16 700,36€**.

Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** : **88 442.79€**.

Il s'agit principalement des remboursements de l'assurance du personnel (en cas d'absence des agents) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



Les recettes de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représentent à elles seules 43% des recettes.

Les reversements de la Métropole, liés à la fiscalité transférée par le passé, représentent près d'1/4 des recettes (Attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire). Ces recettes n'ont pas de caractère dynamique et sont figées depuis plusieurs années.

4. EXECUTION 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 184 625,74€ en 2022 et à 3 013 325€ en prenant en compte les restes à réaliser de l'année, c'est-à-dire les dépenses engagées qui n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 76,8% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

Après neutralisation du chapitre 020 – Dépenses imprévues, qui ne fait jamais l'objet de paiement, le taux de réalisation s'élève à 79%.

	BP 2022 + Restes à réaliser 2021	Prévu 2022 (BP + RAR 2021 + DM)	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022	Total 2022 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2022 avec RAR (En %)
020 - Dépenses imprévues	150 000,00	109 040,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
16- Emprunts et dettes assimilés	860 000,00	860 000,00	852 393,54	0,00	852 393,54	99,1%
20 - Immobilisations incorporelles	474 098,17	452 996,17	182 983,74	185 524,36	368 508,10	81,3%
204 - Subventions d'équipements versées	191 195,00	135 287,00	28 195,00	95 320,54	123 515,54	91,3%
21- Immobilisations corporelles	2 165 576,43	2 060 586,43	1 108 010,40	333 823,02	1 441 833,42	70,0%
23- Immobilisations en cours	0,00	222 960,00	5 399,60	214 031,34	219 430,94	98,4%
Dépenses réelles	3 840 869,60	3 840 869,60	2 176 982,28	828 699,26	3 005 681,54	78,3%
040 - Opérations d'ordre entre section	3 500,00	3 500,00	2 986,60	0,00	2 986,60	85,3%
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00	4 656,86	0,00	4 656,86	5,8%
Dépenses d'ordre	83 500,00	83 500,00	7 643,46	0,00	7 643,46	9,2%
Total des dépenses d'investissement	3 924 369,60	3 924 369,60	2 184 625,74	828 699,26	3 013 325,00	76,8%

- **Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23)**, c'est-à-dire, les études, les travaux, les achats de biens et de matériels et les fonds de concours versés s'élèvent à 1 324 588,74€. 2 153 288€ en prenant en compte les restes à réaliser.

Les principales dépenses 2022 sont :

Transition environnementale :

- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château (tranche optionnelle n°5).
- Achats et mise en place de capteur de CO2 et de températures pour divers bâtiments dont les écoles.
- Achats et mise en place de brumisateurs sur divers sites de la ville.
- Aménagement et végétalisation de l'ancien terrain de tennis du péage.
- Etude préalable aux travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Jaurès.
- Remplacement de luminaires obsolètes concernant l'éclairage public.

Les travaux d'accessibilité des bâtiments :

- Les travaux de création d'un ascenseur à l'école primaire du Château.
- Accessibilité : Mise aux normes PMR divers bâtiments.

Tranquillité publique :

- Etude et lancement des travaux de mise en œuvre de la vidéo-protection : 3 tranches du marché ont été affermées.

Equipements sportifs :

- Rénovation de deux courts de tennis.

Voirie et Aménagement :

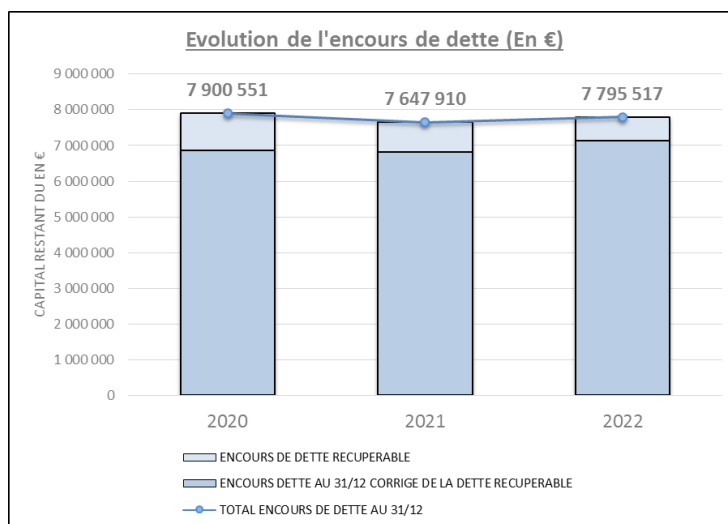
- Réfection de la passerelle secteur Muzet.
- Aménagement place de la Libération.
- Divers versements de fonds de concours à la Métropole pour l'aménagement de voiries, notamment rue Peyron/Ferry et pour les travaux de voirie « Proximité ».

▪ Remboursement de la dette (chapitre 16) : 852 393,54€

- Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) s'est élevé à 852 393€ en 2022.
- Par ailleurs, la collectivité a souscrit un nouvel emprunt de 1 000 000€ pour financer ses investissements.
- La commune s'endette légèrement sur l'année à hauteur de 147K€.

VARIATION DE LA DETTE	
En €	Année 2022
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 000 000
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	852 394
VARIATION DE DETTE	147 606

L'encours de dette s'élève à 7,795M€ fin 2022.



4.2 Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 2 573 567,26€ en 2022 et à 2 712 351,89€ en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les recettes engagées qui n'ont pas encore été encaissées.

Les crédits votés ont été réalisés à hauteur de 88,5% au total en prenant en compte les restes à réaliser.

	BP 2022 + Restes à réaliser 2021	Prévu 2022 (BP + RAR 2021 + DM)	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022	Total 2022 réalisé + RAR	Taux de réalisation 2022 avec RAR (En %)
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	105 000,00	105 000,00	136 301,59	0,00	136 301,59	129,8%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	707 870,02	707 870,02	707 870,02	0,00	707 870,02	100,0%
13 - Subventions d'investissement	614 261,44	614 261,44	171 345,80	138 784,63	310 130,43	50,5%
16- Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 883,00	0,00	1 000 883,00	100,1%
21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	926,92	0,00	926,92	
27- Autres immobilisations financières	181 322,00	181 322,00	181 322,00	0,00	181 322,00	100,0%
Recettes réelles	2 608 453,46	2 608 453,46	2 198 649,33	138 784,63	2 337 433,96	89,6%
040 - Opérations d'ordre entre section	375 000,00	375 000,00	370 261,07	0,00	370 261,07	98,7%
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00	4 656,86	0,00	4 656,86	5,8%
Recettes d'ordre	455 000,00	455 000,00	374 917,93	0,00	374 917,93	82,4%
Total des recettes d'investissement	3 063 453,46	3 063 453,46	2 573 567,26	138 784,63	2 712 351,89	88,5%

- Dotations fonds divers et réserve (chapitre 10) : 844 171,61€
 - FCTVA : 105 419,27€
 - Excédents de fonctionnement 2021 affectés aux investissements 2022 : 707 870,02€.
 - Souscriptions reversées par la fondation du Patrimoine pour le financement des travaux du buffet de l'Orgue (18K€).
 - Reversement de la taxe d'aménagement par la Métropole (12K€).
- Subventions d'investissement (chapitre 13) :
 - Encaissées : 171 345,80€
 - Reste à réaliser : 138 784,63€
- Emprunt nouveau (chapitre 16) : 1 000 000€
- Dette récupérable remboursée par la Métro (chapitre 27) : 181 322€

5. INDICATEURS FINANCIERS :

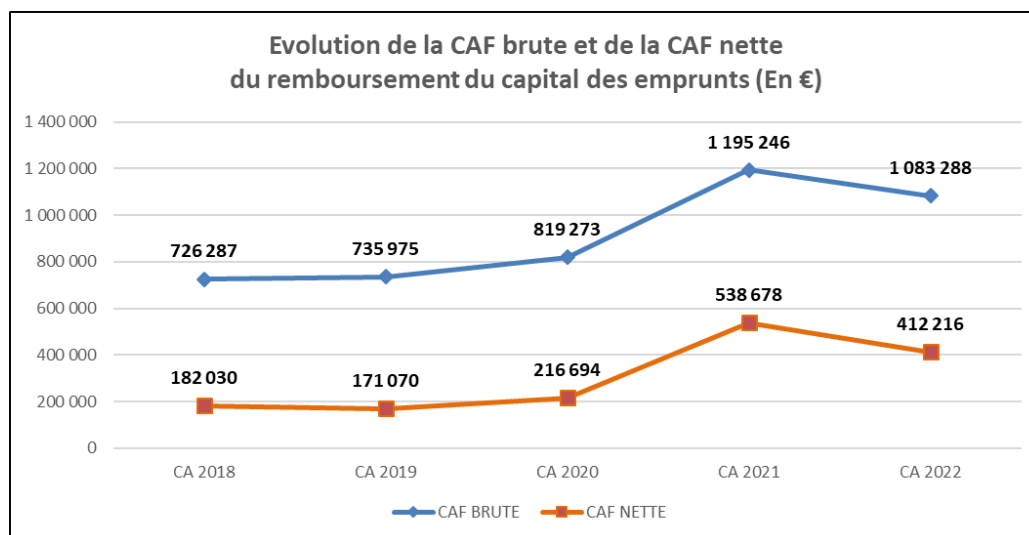
5.1. La capacité d'autofinancement :

Capacité d'autofinancement (CAF) : définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes-dépenses), minoré du remboursement du capital des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après remboursement des emprunts.



La capacité d'autofinancement brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) s'élève à 1 083 288€ en 2022.

Après remboursement du capital des emprunts, la CAF s'élève à 412 216€, montant affecté au financement des dépenses d'investissement de l'année.

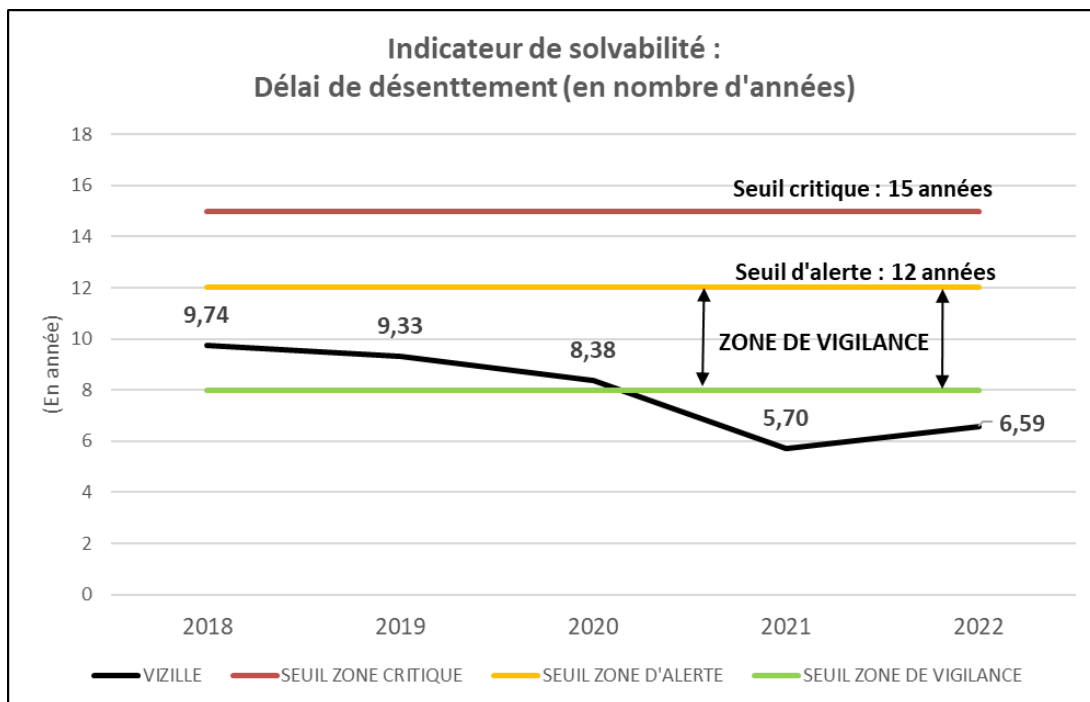
5.2 Le délai de désendettement :

- Le ratio de délai de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en affectant la totalité de sa capacité d'autofinancement (CAF) à ce remboursement.

$$\frac{\text{MONTANT DE LA DETTE}}{\text{CAF BRUTE}} = \text{Délai de désendettement (en année)}$$

(corrigée de la dette récupérable)

- Dans son rapport de 2018 pour Vizille, la CRC préconise « une capacité de désendettement n'excédant pas 9 années ».
- Zone de vigilance : entre 8 et 12 ans.
- Zone d'alerte : à partir de 12 années. (*rappel des contrats de Cahors qui encadraient les dépenses des grandes collectivités : limite fixée à 12 ans*).
- Zone critique : 15 années.



- La capacité de désendettement de la commune est de 6.59 années fin 2022 et se trouve donc largement en dessous du seuil d’alerte de 12 années.

- *Il est important de souligner que ce ratio doit être observé en tendance.*